

DELIBERATION DU BUREAU

N°2020-03/13B

Objet: MARCHE DE FOURNITURE ET LIVRAISON DE CARBURANT: AUTORISATION DE SIGNATURE.

L'an deux mille vingt, le 11 mars, le Bureau du Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h00, au Centre José Arriéta à Saint-Cyprien, sous la présidence de Monsieur Thierry DEL POSO, Président.

Nombre de membres afférents au Bureau :12Pour :9En exercice :12Vote :Contre :0Présents :9Abstention :0

Présents: Marcel AMOUROUX, Frédéric BERLIAT, Jeannine BLANC-MARY, Thierry DEL POSO, Adel

M'ZOURI, Jean-André MAGDALOU, Pierre ROGE, Jean ROMEO, Jean-Jacques THIBAUT.

Absents excusés: Georges BRETONES, Jacques FIGUERAS, Louis SALA.

<u>Secrétaire de séance</u> : Jean-Jacques THIBAUT

Date de convocation : 04 mars 2020

Le Président expose à l'Assemblée,

Le marché à bons de commandes concernant la fourniture en carburant gasoil pour les véhicules de la Communauté de Communes Sud Roussillon est arrivé à échéance le 31 décembre 2019, et compte tenu des besoins récurrents il est nécessaire de procéder à une consultation sous la forme d'un Appel d'offres ouvert soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

Le marché est composé de 3 lots :

Lot n° 01: SUPERETHANOL (E85)

Lot n° 02: GASOIL NON ROUTIER (GNR)

Lot n° 03 : GASOIL (B7)

Le marché est conclu à compter de sa notification jusqu'au 31 décembre 2020.

Il peut être reconduit trois fois pour une période de 1 an, sans que ce délai ne puisse excéder le 31 décembre 2024.

Après avoir pris connaissance du rapport du technicien en charge de l'affaire fondé sur l'ensemble des critères d'attribution du marché et le PV de jugement des offres, la commission décide de retenir les propositions suivantes, jugées économiquement les plus avantageuses.

Pour le lot n° 01 : PETROSUD FORMENTY pour un montant maximum annuel de 34 000,00 € H.T.

Pour le lot n° 02 : DYNEFF SAS pour un montant maximum annuel de 45 000,00 € H.T.

Pour le lot n° 03 : DYNEFF SAS pour un montant maximum annuel de 170 000,00 € H.T.

EN CONSEQUENCE LE BUREAU APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE, ET A L'UNANIMITE DES PRESENTS,

Entendu l'exposé du Président,

APPROUVE le choix des entreprises proposées ;

♥DIT QUE les crédits nécessaires sont inscrits sur les budgets de la collectivité ;

SAUTORISE le Président ou son représentant à signer les marché à intervenir ainsi que toute pièce utile au règlement de ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme, Le Président

Accusé de réception en préfecture 066-246600282-20200311-2020-03-13B-DE Date de télétransmission : 16/03/2020 Date de réception préfecture : 16/03/2020